



## Création du « chœur de l'éducation nationale »

Plusieurs textes nationaux sont récemment venus rappeler l'importance des pratiques vocales collectives et des chorales au cœur de la politique d'éducation artistique portée par le ministère de l'éducation nationale. La dernière d'entre elles, « Poursuivre le développement des pratiques musicales collectives à l'école, au collège et au lycée », publiée au BO n°22 du 31 mai 2012, annonce la prochaine création du Chœur de l'éducation nationale (CEN) :

*[...] le chœur de l'éducation nationale sera prochainement créé. Placé sous la direction artistique de Didier Grojsman, directeur du Créa - Centre d'éveil artistique d'Aulnay-sous-Bois - dont le travail est aujourd'hui nationalement reconnu, il réunira une quarantaine de professeurs/chanteurs expérimentés et proposera régulièrement des créations vocales et scéniques de qualité.*

*Apportant une expérience et une formation de très haut niveau aux professeurs qui y participeront, ce projet original renforcera par son rayonnement la qualité des pratiques chorales et instrumentales scolaires. Il sera alors la figure de proue d'une politique éducative où la pratique artistique doit prendre toute sa place pour la réussite de tous les élèves.*

Pour que les objectifs ainsi présentés soient à coup sûr atteints, chaque acteur de ce projet devra s'engager à y contribuer avec toute la responsabilité qui s'impose, notamment en respectant un cahier des charges contraint élaboré conjointement par le CREA et l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN)

La note ci-dessous précise l'organisation, les moyens, les conditions et les contraintes qui fondent la création, le fonctionnement et la réussite du CEN. S'y ajoute une annexe sous forme de contrat d'engagement moral qui devra être signé par tout choriste participant au CEN.

### Un chœur avec et pour les professeurs

De nombreux professeurs, pour des raisons qui peuvent aussi bien relever de choix artistiques personnels que d'un souci de formation professionnelle, ont une pratique vocale personnelle dans un cadre extérieur à l'EN. Ils peuvent y être choriste ou parfois chef de chœur. Tous, lorsqu'ils enseignent à l'école ou sont en charge de l'éducation musicale dans le secondaire, ne cessent d'en tirer parti au quotidien de leur action auprès des élèves : les pratiques vocales, dans l'un et l'autre cas, sont au cœur des pédagogies mises en œuvre, comme objectif de formation ou comme moyen d'apprendre bien d'autres choses. Ces professeurs se sont investis dans ces pratiques de leur propre initiative, sans y avoir été implicitement incités par une offre particulière du MEN en ce domaine. Le CEN vise à remédier à cette carence en posant les bases d'un chœur « pérenne » de l'éducation nationale, d'une haute ambition artistique et apportant aux participants une expérience exceptionnelle cohérente avec les exigences particulières des pratiques vocales scolaires et de nature à renforcer leurs compétences professionnelles. **Le chœur de l'éducation nationale, s'il porte une haute ambition de qualité artistique est aussi un outil original de formation professionnelle pour tous ceux qui ont la chance d'y participer.**

Dans un premier temps, cette action restera circonscrite aux trois académies d'Ile de France. Sa réussite permettra d'envisager sa déclinaison, toujours sous la direction artistique du CREA, dans d'autres académies ou regroupements interacadémiques.

### Un chœur au potentiel d'excellence

Le chœur est constitué d'une quarantaine de choristes réunissant majoritairement des professeurs titulaires du second degré. Des professeurs titulaires du premier degré particulièrement impliqués dans les pratiques vocales scolaires peuvent également y participer.

Par leurs parcours musicaux et professionnels, tous les professeurs candidats doivent pouvoir témoigner d'une solide expérience dans le domaine de l'expression vocale, de la pratique chorale et des pédagogies de la voix dans le cadre scolaire ; ils doivent par ailleurs avoir l'expérience de la mise en scène et en espace d'un ensemble scolaire à l'occasion de la préparation puis de la réalisation d'un spectacle.

Cet ensemble de compétences et d'expériences doit en outre être servi par une forte motivation pour s'engager dans un tel projet tout en respectant les contraintes.

Afin de garantir le développement d'une identité artistique propre au CEN, chaque choriste en sera membre durant au moins une « saison »<sup>1</sup> du chœur. Sauf cas de force majeure, l'engagement initialement pris ne pourra être remis en cause. Au terme de cette première expérience, il aura la possibilité de poursuivre sa participation pendant une saison supplémentaire. Au-delà, il devra céder à sa place afin de permettre à d'autres professeurs de participer à ce projet et d'en tirer à leur tour tous les bénéfices en termes de formation professionnelle.

### **Calendrier et rythme de travail**

Satisfaire l'ambition d'un tel projet passe nécessairement par un travail régulier et soutenu, seul à même de construire la cohérence artistique d'un groupe vocal et d'atteindre à la maîtrise de l'espace et de la scène nécessaire à la représentation publique.

Le calendrier annuel du travail du chœur sera calé sur celui de l'année civile même si, pour sa première année d'existence, le CEN commencera à se réunir dès le mois de novembre 2012. Il s'agit en effet de dégager la fin d'année scolaire des contraintes supplémentaires liées aux concerts du CEN. Inversement, cela permettra de mobiliser exceptionnellement les choristes du CEN durant les quelques semaines qui précèdent la production d'un spectacle.

Les premiers grands concerts du CEN n'interviendront pas avant novembre/décembre 2013. Des concerts intermédiaires, de moindre ampleur, pourront être cependant envisagés dès la fin de l'année scolaire 2012-2013 (mai juin 2013).

**Le chœur se réunira chaque semaine de l'année hors congés scolaires de la zone C. Les répétitions auront lieu chaque jeudi de 19h à 21h (hors période des congés scolaires de la zone C) dans un lieu qui reste à définir et si possible situé au centre de Paris.**

Ce calendrier serait augmenté de six journées pleines – soit trois week-end et 4 après-midis et soirées précédant la création (14h/22h) - permettant d'approfondir et de stabiliser le travail entrepris.

### **Un projet artistique spécifique et original**

Le répertoire du CEN sera parent de celui fréquemment abordé par les chorales scolaires de l'enseignement scolaire, répertoire qui rejoint celui créé et valorisé depuis plus de vingt ans par le CREA. Ce répertoire extrêmement riche permet de travailler parallèlement la qualité de l'expression vocale collective et la mise en espace et en scène de la musique.

Si, à terme, des commandes spécifiques passées à des compositeurs sont envisagées, pour sa première année, le CEN travaillera *Rutabaga*, suite de chansons arrangées par Bruno Perbost et dont la succession scénarisée raconte le quotidien de la France occupée durant la seconde guerre mondiale.

### **Des concerts publics pour valoriser le travail du CEN et celui des professeurs dans le cadre scolaire**

Au terme de chaque saison, au moins un concert du CEN sera organisé en partenariat avec de grandes institutions (Théâtre du Châtelet, Cité de la musique notamment) et avec l'appui de relais médias (radio classique, France musique particulièrement).

---

<sup>1</sup> De janvier, début des répétitions, à décembre, mois des concerts (Cf. *infra*).

Des prestations publiques intermédiaires pourront être envisagées en complément mais sans avoir ni la même ambition, ni la même portée. Il ne sera notamment pas possible d'assurer en chacune de ces circonstances la mise en scène et en espace du chœur.

Enfin, le CEN pourra ponctuellement être confié à un chef de chœur invité qui, moyennant quelques répétitions s'ajoutant au calendrier de travail habituel, travaillera des œuvres du répertoire écrit savant occidental pour les donner en concert. Ces moments particuliers dans la vie du CEN s'apparenteront à des master-classes.

### **Un chef de chœur et une direction artistique incontestable**

Le CEN est placé sous la direction artistique du CREA et de son chef de chœur Didier Grojsman. C'est en toute cohérence avec ce choix fondateur que le chœur articule dans ses objectifs l'exigence technique et artistique de l'expression vocale aux problématiques de la mise en scène (espace, corps, mouvement, décors, costumes, lumières, etc.).

### **Un soutien institutionnel sans faille**

Souhaité et conçu au plus haut niveau du ministère de l'éducation nationale, la mise en œuvre de ce projet induit des contraintes s'imposant à l'institution éducative dans son ensemble. Elle engage chaque année à ce titre un important budget de fonctionnement et de production pour en permettre la réalisation.

Afin d'être administrativement couverts dans le cadre de ce travail, les professeurs participants seront destinataires d'un ordre de mission sans frais établi en une seule fois pour chacune des répétitions de l'année civile. Leurs chefs d'établissement (IEN pour le premier degré), veilleront à permettre leur présence, notamment à chaque répétition du jeudi soir.

Les IA-IPR des trois académies concernées par cette première étape de développement du CEN sont les interlocuteurs privilégiés des choristes pour toutes les questions relatives à l'articulation de cet engagement avec les responsabilités professionnelles en établissement. Autant que de besoin, l'IGEN reste à disposition des IA-IPR, du CREA et du chœur pour contribuer à solutionner les éventuelles difficultés qui se feraient jour.

### **Un engagement moral de chaque participant**

Chaque professeur dont la candidature aura été retenue devra signer un contrat moral avec le CEN, contrat manifestant son engagement à participer – sauf cas de force majeure – aux répétitions hebdomadaires et exceptionnelles comme aux concerts, et de respecter avec la rigueur qui s'impose les horaires fixés.

Il attestera également ne pas envisager de mobilité professionnelle en dehors des académies d'Ile de France durant la durée du projet, ceci afin de garantir la stabilité de la composition du chœur et donc sa qualité artistique.

### **Pour candidater**

Dès lors qu'il peut attester d'expériences et de compétences adaptées au projet du CEN, qu'il souhaite réinvestir l'expérience acquise au sein de ses pratiques professionnelles et qu'il est motivé par un tel projet artistique, chaque professeur, qu'il enseigne à l'école, au collège ou au lycée, peut déposer sa candidature pour participer au chœur.

Pour ce faire, il adresse à l'IA-IPR de son académie (aux IA-IPR de son académie pour Versailles et Créteil) un dossier de candidature introduit par une lettre de motivation (1 page maximum) et par ailleurs librement constitué. Ces candidatures, enrichies d'un avis du corps d'inspection compétent, seront étudiées par le CREA. Les conseillers pédagogiques départementaux peuvent également participer au CEN.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Les conseillers pédagogiques départementaux (CPEM) peuvent également participer au CEN.

L'ensemble des candidatures éclairées par les avis complémentaires des inspecteurs et du CREA sera ensuite étudié pour décision par le comité de pilotage du CEN, comité réunissant le CREA, l'IGEN et les inspections territoriales<sup>3</sup>.

Les candidatures sont à adresser aux IA-IPR dès que possible.

La constitution du CEN sera ensuite arrêtée au plus tard début décembre 2012, la première répétition devant se tenir à la mi-décembre.

18 octobre 2012

Didier Grojsman

Vincent Maestracci

CREA

IGEN

NB : contacts académiques pour faire acte de candidature

**Créteil :**

Claude DESFRAY, IA-IPR : [claude.desfray@ac-versailles.fr](mailto:claude.desfray@ac-versailles.fr)

Francine BRUN, IA-IPR : [francine.brun@ac-creteil.fr](mailto:francine.brun@ac-creteil.fr)

**Paris :**

Pascale HERTU, IA-IPR : [pascale.hertu@ac-paris.fr](mailto:pascale.hertu@ac-paris.fr)

**Versailles :**

Valérie MOREL, IA-IPR : [valerie.morel3@ac-versailles.fr](mailto:valerie.morel3@ac-versailles.fr)

Laurent FICHET, IA-IPR : [laurent.fichet@ac-versailles.fr](mailto:laurent.fichet@ac-versailles.fr)

---

<sup>3</sup> A terme, ce comité accueillera également des représentants des choristes du CEN ce qui n'est bien entendu pas possible avant même sa création.